

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 14 août 2018, à 19h00, à la salle municipale, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Pierre Pepin, René Belhumeur ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2018-08-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Raymond Paulus, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2018
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement 291/2018 portant sur la gestion contractuelle.
- 4.2 Avis motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt – Règlement d'emprunt 292/2018 portant sur le réaménagement du centre culturel et de la bibliothèque municipale.

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Colloque de zone – ADMQ 2018
- 5.3 Autorisation de remboursement – Réimpression du livre du 125^e
- 5.4 Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de certains organismes - désignation d'un répondant
- 5.5 Mandat un à un architectes – réalisation du projet d'aménagement du centre culturel et de la bibliothèque;
- 5.6 Dépôt du rapport financier 2017 chalet Fafard et Frères
- 5.7 Corrections au rôle de perception 2018
- 5.8 Embauche de Mme Maryse Proulx- remplacement adjointe administrative
- 5.9 Autorisation de paiement de facture – Les entreprises Clément Forcier
- 5.10 Résolution pour les organismes municipaux dont le territoire est visé par le projet d'acquisition commune d'équipement de voirie **REPORTÉ SEPTEMBRE**

5.11 Fermeture du bureau – 29 août 2018

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

7.1 Approbation dépense au programme PAVL

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Financement pour mise aux normes l'environnement–matricule 7090 04 6395

9. URBANISME

9.1 Vente de terrain lot 6 155401 – DLM INC.

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

10.1 Demande d'appui du MTMDET pour stationnements incitatifs situés sur terrains municipaux

11. VARIA

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-08-02 **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 3 juillet 2018.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

4.1 AVIS MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –RÈGLEMENT 291/2018 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Gilles Forcier, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 291/2018 portant sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 291/2018 portant sur la gestion contractuelle* est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

4.2 AVIS MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR D'EMPRUNT 292/2018 PORTANT SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Pierre Pepin, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 292/2018* portant sur le réaménagement du centre culturel et de la bibliothèque municipale sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement d'emprunt numéro 292/2018* est présenté comme suit : portant sur l'emprunt d'une somme de 667 446 \$ pour effectuer les travaux de réaménagement du Centre culturel et de la bibliothèque municipale sur une période de 20 ans. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

5. ADMINISTRATION

2018-08-03 **5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| 9157-0424 QUEBEC INC. | 97.73 \$ |
| AFFAIRES VISA DESJARDINS | 1 220.83 \$ |
| ALAIN RIOPEL-GUAY | 40.00 \$ |
| ALEXIS P. WILLIAM | 30.00 \$ |
| BANQUE SCOTIA | 542.44 \$ |
| BELL CANADA | 499.43 \$ |
| BUREAU EN GROS | 271.76 \$ |
| CARRIERES PCM INC. | 6 981.71 \$ |
| CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC | 50.00 \$ |
| CHANTALE L'ÉCUYER | 60.00 \$ |
| CHRISTIAN BEAUCHEMIN | 60.00 \$ |
| CLAIRE CHIASSON | 30.00 \$ |
| CLOTURES 10-VISIONS | 942.80 \$ |
| CNH INDUSTRIAL CAPITAL | 1 076.30 \$ |
| COLOC DE ST-BONAVENTURE | 250.00 \$ |
| COMITE DES LOISIRS ST-BONAVENTURE | 32.17 \$ |
| COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES | 8 169.34 \$ |
| CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT | 500.00 \$ |
| Constructo SEAO | 22.96 \$ |
| DANIEL MALTAIS | 60.00 \$ |
| DANIEL TRAVERSY & FILS INC. | 1 964.16 \$ |
| ÉLAGAGE MG INC | 3 932.15 \$ |
| ENVIRO5 | 181.38 \$ |
| F HOULE ELECTRIQUE 2017 INC. | 718.59 \$ |
| F.Q.M. | 1 870.64 \$ |
| GABRIEL CHEENEY | 109.46 \$ |

| | |
|---------------------------------|--------------|
| GARAGE MARIO LACHAPELLE | 57.49 \$ |
| GERMAIN FRÉCHETTE | 20.00 \$ |
| GILLES ALLAIRE | 1 167.00 \$ |
| GILLES PAUL-HUS | 60.00 \$ |
| GROUPE ENVIRONEX | 346.87 \$ |
| GYROPHARES EFS | 86.79 \$ |
| HYDRO QUEBEC | 4 058.72 \$ |
| INFO PAGE | 268.30 \$ |
| INFOTECH | 1 309.17 \$ |
| ISABELLE LECLAIR | 20.00 \$ |
| ISABELLE TURNER | 30.00 \$ |
| JEAN-FRANCOIS CARDIN | 30.00 \$ |
| KARINE SAINT-GERMAIN | 60.00 \$ |
| KEVEN TRINQUE | 30.00 \$ |
| KODOO MOBILE | 97.64 \$ |
| LA CAPITALE | 1 937.79 \$ |
| LA COOP AGRILAIT | 415.94 \$ |
| LES ENTREPRISES CLEMENT FORCIER | 13 002.44 \$ |
| LOUIS BLANCHETTE | 60.00 \$ |
| LUCIE TRINQUE | 60.00 \$ |
| M.R.C. DE DRUMMOND | 12 860.12 \$ |
| MACHINERIE C. & H. INC. | 386.22 \$ |
| MARC PAUL-HUS | 60.00 \$ |
| MARCEL PROULX | 30.00 \$ |
| MARCHÉ ST-BONAVENTURE | 71.29 \$ |
| MARIE-EVE LAVOIE | 30.00 \$ |
| MATERIAUX ET SURPLUS LEFEBVRE | 940.67 \$ |
| MEGABURO | 62.00 \$ |
| MICHEL POIRIER | 60.00 \$ |
| MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC | 8 572.48 \$ |
| MRC DE DRUMMOND EN FIDÉICOMMIS | 143.44 \$ |
| NICOLE DESMARAIS | 60.00 \$ |
| NOVA | 1 000.00 \$ |
| PASCAL FORCIER | 30.00 \$ |
| PGA EXPERTS INC | 11 388.28 \$ |
| POMP - MAXIME ALIE | 43.08 \$ |
| POMP - SAMUEL ST-PIERRE | 60.00 \$ |
| RECEVEUR GENERAL DU CANADA | 3 484.53 \$ |
| RENÉ COURCHESNE | 60.00 \$ |
| ROGER ARPIN | 60.00 \$ |
| RREMQ | 1 236.10 \$ |
| RUSSELL MOREAU | 30.00 \$ |
| SECURITE MASKA (1982) INC. | 367.48 \$ |
| SERVICES D'ARBRES | 2 759.40 \$ |
| SERVICES D'ENTRETIEN | 672.60 \$ |
| SERVICES MATREC INC | 1 036.35 \$ |
| SHANNON BLANCHETTE | 30.00 \$ |
| SIGNALISATION KALITEC INC | 17 022.05 \$ |
| SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION | 7.94 \$ |
| SONIC CO-OP CARTE | 340.14 \$ |
| SPA DE DRUMMOND | 1 400.94 \$ |
| STEFAN EGLI | 30.00 \$ |
| STÉPHANIE SAVOIE | 30.00 \$ |
| SYLVIE JEAN | 60.00 \$ |
| VILLE DE DRUMMONDVILLE | 30 205.08 \$ |

| | |
|--------------------------|--------------|
| VIOLETTE DENONCOURT | 67.46 \$ |
| YANS SINCLAIR | 30.00 \$ |
| SALAIRES DE JUILLET 2018 | 31 723.99 \$ |

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

2018-08-04 **5.2 COLLOQUE DE ZONE – ADMQ 2018**

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement:

- d'autoriser les frais d'inscription de 125 \$ de madame Jessy Grenier directrice générale par intérim, afin d'assister au colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec qui aura lieu le 4 octobre 2018 à la Kingsey Falls.

ADOPTÉE

2018-08-05 **5.3 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT – RÉIMPRESSION DU LIVRE DU 125^E**

Considérant le peu de volumes vendus, le coût pour la réimpression du livre du 125^e de Saint-Bonaventure s'avère trop élevé;

Considérant que la municipalité n'a pas obtenu de subvention pour faire diminuer les coûts de façon significative;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement:

- de procéder au remboursement des citoyens ayant fait un acompte pour réserver leur livre.

ADOPTÉE

2018-08-06 **5.4 LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE CERTAINS ORGANISMES - DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT**

Considérant la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes adoptés le 18 octobre 2017 (Loi 62);

Considérant que ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1er juillet 2018;

Considérant que selon l'article 17 de la Loi, le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement:

- d'autoriser Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit nommée répondant en matière d'accommodement et ce, afin d'assurer le respect des mesures de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (Loi 62).

ADOPTÉE

2018-08-07 **5.5 MANDAT UN À UN ARCHITECTES – RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE;**

Considérant que nous avons obtenu une aide financière de 242 666 \$ du Fond des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet d'aménagement du Centre culturel et de la bibliothèque;

Considérant également la subvention du fonds de la ruralité au montant de 25 000 \$, ainsi que la contribution de la Caisse Desjardins au montant de 50 000 \$;

Considérant la décision unanime des conseillers à aller de l'avant avec le projet d'aménagement du Centre culturel et de la bibliothèque;

Considérant l'offre de services d'Un à Un Architectes qui consiste à réaliser les plans et devis, la gestion des soumissions et effectué le suivi des travaux;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement:

- de mandater Un à Un Architectes selon l'offre de service au montant de 21 500 \$ plus taxes.
- d'autoriser monsieur Guy Lavoie, maire et/ou madame Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure en lien avec le projet.

ADOPTÉE

5.6 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 CHALET FAFARD ET FRÈRES

Dépôt du rapport financier 2017 chalet Fafard et Frères.

2018-08-08 **5.7 CORRECTIONS AU RÔLE DE PERCEPTION 2018**

Suite à des demandes de correction de crédit de taxes reçues concernant le type de fosse HydroKinétique dont le propriétaire est responsable de la vidange qui s'effectue normalement au 4 à 5 ans selon l'utilisation ;

- 6990 08 9747
- 7190 39 1001
- 6794 00 6833
- 6793 34 3400

Après étude des demandes par M. Éric Salois inspecteur ;

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la directrice générale par intérim à effectuer les ajustements appropriés pour chacun des matricules.
- de demander un rapport annuel provenant de la compagnie, afin de s'assurer que l'installation septique respecte les normes environnementales.

ADOPTÉE

2018-08-09 **5.8 EMBAUCHE DE MME MARYSE PROULX- REMPLACEMENT
ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

Considérant que Mme Martine Tessier, adjointe administrative devra s'absenter pour une raison personnelle pendant une période indéterminée;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de retenir les services de madame Maryse Proulx comme adjointe administrative durant cette période selon les termes établis;
- que la date du début de son travail à temps plein soit établie lors du départ de Mme Tessier.

ADOPTÉE

2018-08-10 **5.9 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – TRAVAUX
D'EXCAVATION RANG DU BASSIN ET RUE LABONTÉ**

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les paiements de factures pour les travaux d'excavations qui ont été effectués dans le Rang du Bassin, ainsi que sur la rue Labonté au montant de 13 002.44 \$ taxes incluses pour Les Entreprises Clément Forcier et de 6 981.71 \$ taxes incluses pour Carrières PCM INC. pour un total de 19 984.15 \$;
- de financer cette dépense par le surplus accumulé libre.

ADOPTÉE

**5.10 RÉOLUTION POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX
DONT LE TERRITOIRE EST VISÉ PAR LE PROJET D'ACQUISITION
COMMUNE D'ÉQUIPEMENT DE VOIRIE**

REPORTÉ SEPTEMBRE

2018-08-11 5.11 FERMETURE DU BUREAU – 29 AOÛT 2018

Considérant que Jessy Grenier directrice générale par intérim et Martine Tessier adjointe administrative participeront à une formation pour le logiciel de communication citoyens Somum, le 29 août de 9h à 12h au bureau de la MRC Drummond;

Sur proposition de Raymond Paulhus il est résolu, unanimement :

- que le bureau municipal soit fermé le 29 août 2018 de 9h00 à 13h00.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2018-08-12 7.1 APPROBATION DÉPENSE AU PROGRAMME PAVL

Suite à l'obtention d'une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* en 2018 qui a été demandée pour l'acquisition de panneaux d'affichage de vitesse solaire;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement:

- d'approuver la dépense pour les panneaux d'affichage de vitesse solaire, dont la gestion incombe à la Municipalité, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports et dont le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

**2018-08-13 8.1 FINANCEMENT POUR MISE AUX NORMES L'ENVIRONNEMENT
– MATRICULE 7090 04 6395**

Considérant qu'une demande d'aide financière a été fait pour l'installation d'un nouveau champ d'épuration, l'ancien ne répondant plus aux normes de l'environnement;

Considérant que la municipalité selon l'article 90 de la Loi sur les compétences Municipales (LCM) est autorisé à accorder toute aide jugée appropriée en matière d'environnement;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement:

- d'autoriser un financement au montant de 7 000 \$ sur preuve de factures pour le matricule 7090 04 6395. Le remboursement se fera sur une période de 3 ans à même le compte de taxe avec 100 \$ de frais d'administration par année.

ADOPTÉE

9. URBANISME

2018-08-14

9.1 VENTE DE TERRAIN LOT 6 155 401 – DLM INC.

Considérant qu'une offre d'achat pour la parcelle du terrain située au bout de la rue Lalime connue et désignée sous le lot numéro 6 155 401, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) a été reçue par la société D.L.M INC.;

Considérant que ce terrain appartient à la municipalité et n'a aucune vocation future;

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement:

- d'accepter l'offre d'achat de la société D.L.M INC. et d'effectuer la vente au montant de 650 \$ taxes incluses.
- d'autoriser le maire et/ou la secrétaire-trésorière à signer tout document en lien avec cette vente devant être reçue par Me Caroline Bouchard, notaire et donner quittance du prix de vente.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2018-08-15

10.1 DEMANDE D'APPUI DU MTMDET POUR STATIONNEMENTS INCITATIFS SITUÉS SUR TERRAINS MUNICIPAUX

Considérant que le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et la MRC de Drummond collaborent actuellement pour la mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs favorisant le covoiturage;

Considérant que la MRC de Drummond, via le Fonds de la ruralité contribue à ce projet pour un montant de 12 000\$ et que le comité du transport collectif de la MRC verse une somme de 5 000 \$ via les surplus du budget au transport collectif;

Considérant que le CRECQ s'est engagé à coordonner le projet d'implantation de stationnements incitatifs et accompagner à cette fin les municipalités et autres organisations concernées dans le cadre de la démarche « Par notre propre énergie » ;

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure désire élargir l'offre en transport sur son territoire en facilitant la pratique du covoiturage;

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure désire collaborer avec la MRC de Drummond et le CRECQ pour la mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs favorisant le covoiturage;

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure souhaite que des panneaux d'acheminement vers le stationnement incitatif soit installés et que l'installation de tels panneaux est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sur les routes de juridiction provinciale.

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement:

- Que la municipalité de Saint-Bonaventure rende disponible et identifie à l'image du réseau un espace d'environ 3 cases de stationnement incitatif pour le covoiturage sur une propriété municipale située au 720 rue Plante;
- Que la municipalité de Saint-Bonaventure entretienne et déneige cet espace ;
- Que la municipalité de Saint-Bonaventure sollicite la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'installation d'une signalisation d'acheminement vers le stationnement incitatif sur les voies d'accès sous la responsabilité du MTMDET.

ADOPTÉE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens présents et ce, de 19h43 à 20h02.

2018-08-16 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20h02.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim